

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 7 MARS 2018, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 21 février 2018
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Don du Club de curling – affectation
  - 5.3 Adoption – règlement numéro 1207-2018 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)
  - 5.4 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assises annuelles 2018 – inscriptions
  - 5.5 Union des municipalités du Québec – plan municipal d'emplois – adhésion – renouvellement
  - 5.6 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – adhésion – renouvellement
  - 5.7 Réaménagement du sous-sol du 132, boulevard Antonio-Barrette – Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no 3
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Journalier manoeuvre – monsieur Danny Vallières – embauche
  - 6.2 Travaux publics – embauche – personnel remplaçant
  - 6.3 Tonte de gazon 2018 – contrat annuel
  - 6.4 Rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1<sup>ère</sup> Avenue – étude d'avant-projet – mandat
  - 6.5 Réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette – AGI environnement inc. – certificat de paiement no 3
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

Adoption finale – règlements numéros :

  - 7.1 1200-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-104 – bureaux et ateliers de professionnel de type « service de traiteur artisanal sans activité de vente sur place »
  - 7.2 1202-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – constructions accessoires mixtes
  - 7.3 *Covoiturage Lanaudière - J'embarque* – stationnements incitatifs
8. **FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
9. **LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

- 10.1 Jeudis Musik'eau – programmation 2018 – ajouts
- 10.2 Équipement technique et techniciens de scène spécialisés – Fête Nationale 2018 – mandat  
Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – résidences :
  - 10.3 monsieur Richard Pelland
  - 10.4 madame Roxanne Sicard et monsieur Marc-André Riberdy
- 10.5 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – résidence en atelier – madame Véronique Louppe
- 10.6 Panneau numérique – acquisition
- 10.7 Publicités – Centre culturel de Joliette et Festival de Lanaudière – acquisition
- 10.8 Concerts symphoniques pop 2018 – commandite
- 10.9 Tourisme Lanaudière – adhésion – renouvellement

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

monsieur Régis Soucy, maire suppléant  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Absences motivées :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directeur général adjoint et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant Régis Soucy ouvre la séance à 19 h 30.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

136-03-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

#### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**137-03-2018**

##### **4.1 Séance ordinaire du 21 février 2018**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

#### **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**138-03-2018**

##### **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 20 février au 7 mars 2018 inclusivement et totalisant une somme de 350 852,33 \$.

**139-03-2018**

##### **5.2 Don du Club de curling – affectation**

ATTENDU QU'un don de 11 650,33 \$ a été accordé par le Club de curling en faveur de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE ce don de 11 650,33 \$ soit affecté à l'acquisition de tables de ping-pong qui seront installées au parc Raymond-Villeneuve.

**140-03-2018**

##### **5.3 Adoption – règlement numéro 1207-2018 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 21 février 2018 concernant le règlement numéro 1207-2018 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1207-2018 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

#### **5.4 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assises annuelles 2018 – inscriptions**

**141-03-2018**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'inscrire mesdames Suzanne Dauphin, Mylène Allary et Marie-Andrée Breault, respectivement mairesse, conseillère et directrice générale et monsieur Serge Landreville, conseiller, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 16 au 18 mai 2018 à Gatineau.

QUE la Ville défraie les coûts reliés à cette activité.

#### **5.5 Union des municipalités du Québec – plan municipal d'emplois – adhésion – renouvellement**

**142-03-2018**

ATTENDU QUE, chaque année, 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

ATTENDU QUE les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et, qu'à ce titre, ils veulent y contribuer;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

ATTENDU QUE l'UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, met en œuvre, à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

ATTENDU QUE ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

ATTENDU QUE, par ce partenariat, l'UMQ s'engage à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaires;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et, par conséquent, réserve un emploi d'été dans le cadre de ce programme, soit journaliÈrE étudiantE affectéE à l'entretien des parcs et à la coupe du gazon.

**5.6 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – adhésion – renouvellement**

143-03-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour 2018 et d'acquitter la cotisation de 510 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

**5.7 Réaménagement du sous-sol du 132, boulevard Antonio-Barrette – Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no 3**

144-03-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Marc Arbour enr. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement du sous-sol du 132, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jocelyn Thomas Laporte, architecte de Arcand Laporte Klimpt architectes s.e.n.c.r.l., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 20 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Construction Marc Arbour enr. la somme de 20 109,49 \$, cette dépense étant financée à même la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel prévue au règlement numéro 1135-2015.

**6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 Journalier manoeuvre – monsieur Danny Vallières – embauche**

145-03-2018

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de « journalier manoeuvre »;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE procéder à l'embauche de monsieur Danny Vallières au poste de « journalier manoeuvre », au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « journalier manoeuvre » de la convention collective en vigueur;

QUE le début de l'emploi de monsieur Danny Vallières soit fixé au 12 mars 2018;

QUE l'embauche de monsieur Danny Vallières soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur;

QUE cette embauche soit conditionnelle à ce qui suit :

- que monsieur Vallières remette à la Ville une attestation médicale de bonne santé;
- que, dans un délai de trois mois de son entrée en fonction, monsieur Vallières s'inscrive à une formation afin d'obtenir sa carte de compétence en Santé et Sécurité au Travail.

## **6.2 Travaux publics – embauche – personnel remplaçant**

**146-03-2018**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE monsieur Jason Blais Quintal soit embauché à titre de personne salariée remplaçante au poste de journalier chauffeur et ce, à partir du 12 mars 2018 jusqu'au retour de monsieur Alain Fafard, c'est-à-dire pour une période approximative de 15 mois;

QUE le salaire de monsieur Blais Quintal soit fixé à l'échelon 1 de l'échelle « journalier chauffeur » prévue à la convention collective en vigueur;

QUE cette embauche soit conditionnelle à ce qui suit :

- que monsieur Blais Quintal remette à la Ville une attestation médicale de bonne santé;
- que, dans un délai de trois mois de son entrée en fonction, monsieur Blais Quintal s'inscrive à une formation afin d'obtenir sa carte de compétence en Santé et Sécurité au Travail.

## **6.3 Tonte de gazon 2018 – contrat annuel**

**147-03-2018**

ATTENDU l'offre de services déposée par 2972-9993 Québec inc. (monsieur Robert Ducharme) pour les travaux de tonte de gazon des divers plateaux sportifs et espaces verts pour la saison 2018;

ATTENDU la recommandation du 21 février 2018 de monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

De retenir l'offre de 2972-9993 Québec inc. (monsieur Robert Ducharme) pour effectuer la tonte de pelouse pour la saison 2018, au coût de 23 800 \$, taxes en sus.

**6.4 Rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1<sup>ère</sup> Avenue – étude d'avant-projet – mandat**

148-03-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection de la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1<sup>ère</sup> Avenue;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie afin qu'une étude d'avant-projet soit effectuée dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE mandater GBi services d'ingénierie pour réaliser une étude d'avant-projet se rapportant au projet de la réfection de la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1<sup>ère</sup> Avenue, le tout selon l'offre de services datée du 19 février 2018 qui prévoit des honoraires de 7 400 \$, taxes en sus.

**6.5 Réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette – AGI environnement inc. – certificat de paiement no 3**

149-03-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à AGI environnement inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi services d'ingénierie, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 20 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE payer à AGI environnement inc. la somme de 58 114,21 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1183-2017.

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

**Adoption finale – règlements numéros**

**7.1 1200-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-104 – bureaux et ateliers de professionnel de type « service de traiteur artisanal sans activité de vente sur place »**

150-03-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1200-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'y ajouter la norme spéciale 3.5.2.78 permettant les bureaux et ateliers de professionnel de type « service de traiteur artisanal sans activité de vente sur place » dans certaines zones; ainsi que de modifier la grille des normes et usages de la zone Vill.-104 en y ajoutant la norme spéciale 3.5.2.78;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1200-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-104 – bureaux et ateliers de professionnel de type « service de traiteur artisanal sans activité de vente sur place », sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

### **7.2 1202-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – constructions accessoires mixtes**

**151-03-2018**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1202-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- permettre les constructions accessoires mixtes sur l'ensemble du territoire
- définir les pavillons-jardin amovibles
- permettre les pavillons-jardin amovibles en remplacement des gazébos dans les marges et cours latérales et arrière;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1202-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – constructions accessoires mixtes, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

### **7.3 Covoiturage Lanaudière - J'embarque – stationnements incitatifs**

**152-03-2018**

ATTENDU la demande du Conseil Régional de l'Environnement de Lanaudière (CREL) relativement au projet *Covoiturage Lanaudière - J'embarque!* qui vise essentiellement l'identification ou l'implantation d'espaces de stationnement incitatif et à faire la promotion du covoiturage dans les différents outils de communication disponibles;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun et important de collaborer à un tel projet;

ATTENDU QU'aucun engagement financier municipal n'est nécessaire à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

QUE deux espaces de stationnement soient identifiés au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies afin que ceux-ci soient dédiés aux personnes pratiquant le covoiturage;



QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies fasse la promotion du projet *Covoiturage Lanaudière - J'embarque!* dans ses différents outils de communication.

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

### **10.1 Jeudis Musik'eau – programmation 2018 – ajouts**

153-03-2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 092-02-2018, la programmation 2018 des Jeudis Musik'eau;

ATTENDU QUE la Commission du développement culturel et des communications recommande d'approuver la programmation élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs quant aux premières parties des spectacles musicaux au parc des Champs-Élysées prévus les 9, 16 et 23 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver la programmation élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs quant aux premières parties des spectacles musicaux au parc des Champs-Élysées prévus les 9, 16 et 23 août 2018;

D'approuver le budget estimé pour la tenue de ces premières parties, soit une somme totalisant 2 200 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

### **10.2 Équipement technique et techniciens de scène spécialisés – Fête Nationale 2018 – mandat**

154-03-2018

ATTENDU QUE de l'équipement technique et la présence de main-d'oeuvre spécialisée sont nécessaires dans le cadre de la tenue de la Fête Nationale 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE retenir l'offre datée du 20 février 2018 du Centre culturel de Joliette pour la location d'équipement technique (sonorisation et éclairage) et la présence de techniciens de scène spécialisés lors de la Fête Nationale 2018, laquelle prévoit un montant de 4 275,25 \$, taxes incluses.

### **Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – résidences :**

#### **10.3 monsieur Richard Pelland**

155-03-2018

ATTENDU la demande de monsieur Richard Pelland de résider au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies afin de réaliser un projet artistique;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l'offre de faire participer des enfants prairiquois à ce projet et de présenter un spectacle;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies permette à monsieur Richard Pelland de résider au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies pendant une semaine dont les dates sont à déterminer;

QU'en échange, monsieur Pelland s'engage à permettre à des enfants prairiquois de participer à son projet artistique et à présenter un spectacle;

D'accepter de verser le cachet demandé, soit 1 000 \$.

156-03-2018

#### **10.4 madame Roxanne Sicard et monsieur Marc-André Riberdy**

ATTENDU la demande de madame Roxanne Sicard et monsieur Marc-André Riberdy de résider au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies afin de réaliser un projet artistique;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l'offre de présenter un concert dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies permette à madame Roxanne Sicard et monsieur Marc-André Riberdy de résider au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies pendant une semaine dont les dates sont à déterminer;

QU'en échange, madame Roxanne Sicard et monsieur Marc-André Riberdy s'engagent à présenter un concert dans le cadre de leur projet artistique;

D'accepter de verser le cachet demandé, soit 500 \$.

#### **10.5 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – résidence en atelier – madame Véronique Louppe**

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

157-03-2018

#### **10.6 Panneau numérique – acquisition**

ATTENDU la recommandation du 26 février 2018 de la Commission du développement culturel et des communications concernant la désuétude du panneau numérique situé devant le Centre des arts et des loisirs Alain Larue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition d'un nouveau panneau numérique destiné à remplacer celui situé devant le Centre des arts et des loisirs Alain Larue, le tout selon la proposition de Nummax déposée en date du 15 décembre 2017, au prix de 11 800 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

#### **10.7 Publicités – Centre culturel de Joliette et Festival de Lanaudière – acquisition**

**158-03-2018**

ATTENDU le budget de 9 800 \$ alloué à l'acquisition de publicités à des fins de promotion des spectacles au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies et des expositions au Centre des arts et des loisirs Alain Larue;

ATTENDU la recommandation du 26 février 2018 de la Commission du développement culturel et des communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'effet de faire telle promotion dans les programmes du Centre culturel de Joliette et du Festival de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition de publicités dans la parution biannuelle du Centre culturel de Joliette et dans la brochure de saison du Festival de Lanaudière afin d'annoncer les événements présentés au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies et au Centre des arts et des loisirs Alain Larue, pour la somme totalisant 6 200 \$;

QUE le solde du budget alloué à l'acquisition de publicités soit investi dans des acquisitions effectuées auprès du Journal l'Action.

#### **10.8 Concerts symphoniques pop 2018 – commandite**

**159-03-2018**

ATTENDU QU'une demande de commandite est présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par Productions Stéphane Laforest Événements symphoniques dans le cadre du projet de présentation de Concerts symphoniques pop à l'Amphithéâtre Fernand Lindsay de Lanaudière, au cours de la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de commanditer deux concerts symphoniques pop présentés par Les Productions Stéphane Laforest inc. avec la participation de l'orchestre symphonique la Sinfonia de Lanaudière, soit le Gala hommage à Frank Sinatra et Michael Bubl  et le spectacle mettant en vedette Michel Louvain et Tocad o Symphonique, pour une somme de 6 000 \$ par concert, en  change d'une visibilit   quivalente   celle offerte en 2017;

QUE la Ville se r serve n anmoins le choix de pr f rer le troisi me concert de cette s rie en remplacement du Gala hommage   Frank Sinatra et Michael Bubl .

160-03-2018

**10.9      Tourisme Lanaudière – adhésion – renouvellement**

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Tourisme Lanaudière pour 2018 et d'acquitter la cotisation de 825 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

**11.          AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

161-03-2018

**12.          LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 47.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Régis Soucy  
Maire suppléant